



**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL DU  
Mardi, 17 décembre 2019**

**Mardi, 17 décembre 2019**

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

### REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

Mardi 17 Décembre 2019- Salle Alpha-Techsud de Saint-Pierre

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2019

dûment convoqué le jeudi, 07 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la salle 9 de la Technopole de Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Patrick LEBRETON, Président.

#### Etaient présents

##### Titulaires

Inelda BAUSSILLON- Stephen BELLON - Stephano DIJOUX- Serge HOAREAU- Blanche Reine JAVELLE - Jean-Hugues LESQUELIN- Patrick LEBRETON - David LORION - Isabelle PARIS- Daniela SOUNDRON- Clarita TURPIN- Yanniss YEBO

##### Suppléants :

DEURVEILHER-PAYET Marie-Noëlle- MOREL Harry-Claude - MUSSARD Harry - PAYET José - VIENNE Axel

##### Etaient représentés :

Line Rose BAILLIF par Jean Hugues LESQUELIN- Bachil VALY par Isabelle PARIS

##### Etaient absents :

Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU -Philippe CASSEINDRE -Yolaine COSTES - André DUPREY - Jacquet HOARAU- Luco HONORINE- Danielle LIONNET- Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Olivier NARIA- Gilbert RIVIERE - Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM-

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Isabelle PARIS-GROSSET est désignée Secrétaire de séance.

#### NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**  
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : 12      Représentés : 02      Absents : 16  
Suppléants Présents : 05      Invités : 00

Après avoir fait procéder à l'appel des membres, et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 15h00. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme  
La Secrétaire de séance



Mme Isabelle PARIS-GROSSET

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les affaires suivantes :

DEBATS PORTES A L'ORDRE DU JOUR	DESIGNATION DES DEBATS
Affaire N° 19.12.17. <b>01</b> /CS :	<b>Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 novembre 2019</b>
Affaire n° 19.12.17. <b>02</b> /CS :	<b>Vote du budget primitif 2020 du SMEP</b>
Affaire n° 19.12.17. <b>03</b> /CS :	<b>Vote de l'attribution des fonds Leader suite au Budget prévisionnel 2020, du GAL GRAND SUD</b>
	<p><b>Questions diverses :</b></p> <p>Etat avancement du GAL : Informations sur l'activité du GAL en 2019</p> <p>Réunion de travail sur l'approbation du SCoT</p>

## COMITE SYNDICAL

Mardi, 17 décembre 2019- 14h30

Affaire n° 19.12.17.01/CS

---

### Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du Mardi, 26 novembre 2019

#### Contexte

*Après que le Comité Syndical a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance*

Le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du Comité Syndical a été transmis à tous les membres dans le respect des délais, et précise en outre que les observations ou demandes de rectification seront, le cas échéant, portées à la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

#### Observations

Avant de commencer la séance, le Président soumet aux membres présents, le rajout d'une affaire supplémentaire à l'ordre du jour.  
Il met ensuite aux voix la validation de l'affaire supplémentaire.

Il est proposé ensuite à Mme Isabelle PARIS GROSSET de remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

#### Décision du Comité Syndical

Le rajout de l'affaire supplémentaire est validé par l'ensemble des membre présents.

Mme Isabelle PARIS GROSSET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas d'autres remarques, sur le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.



## COMITE SYNDICAL

Mardi 17 décembre 2019 à 14h30

Affaire n° 19.02.17\_02/cs

### Vote du Budget Primitif SMEP 2020

#### Contexte

Par délibération en date du 26 novembre 2019 (délibération n° 19.11.26\_02/CS) le Comité Syndical du SMEP/SCoT Grand Sud a débattu sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020.

Le Budget Prévisionnel 2020 peut se résumer ainsi :

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>				
fonctionnement	650 000,00 €	650 000,00 €	645 000,00 €	650 000,00 €	5 000,00 €	- €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>				
<b>Total budget</b>	<b>655 000,00 €</b>	<b>655 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

#### 1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

		BP 2020	%	2020/2019	%	BP 2019
<b>dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>645 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>12,57%</b>		<b>573 000,00 €</b>
O11	fonctionnement des services	589 200,00 €	91,35%	<b>1607,83%</b>	6,02%	34 500,00 €
65	Charges de gestion courantes	54 000,00 €	8,37%	<b>-89,85%</b>	92,84%	532 000,00 €
66	charges financières	1 800,00 €	0,28%	<b>-48,57%</b>	0,66%	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	0,00%	<b>-100,00%</b>	0,52%	3 000,00 €

Les charges à caractère général pour 589.200,00 € sont réparties principalement de la manière suivante :

611	Contrat de prestation de service (GAL)	500.000,00 €
6156	Maintenance	3.500,00 €
617	Etudes et Recherches	65.000,00 €
6231	Annonces et insertions	4.500,00 €

La baisse importante du chapitre 65 et l'augmentation conséquente de celui du 011, provient au changement de mode de financement de l'association GAL. En effet, lors du vote du budget primitif de 2019 le SMEP versait une subvention comptabilisée au chapitre 65. Durant l'exercice 2019, il a été décidé que le financement de l'association se ferait au travers d'un contrat de prestation comptabilisé ainsi au chapitre 011.

Les charges de gestion courantes incluent une subvention de 50.000,00 € du SMPEP au GAL.

Les charges financières sont afférentes aux intérêts à payer sur l'utilisation de la ligne de trésorerie de 200.000,00 €

## **2. Recettes de fonctionnement et équilibre du budget**

L'équilibre du budget se fait au travers des recettes attendues par le SMEP, qui prévoit par retour les versements des financeurs du GAL (Europe, Conseil Départemental) ainsi que les participations des intercommunalités membres au prorata du poids de leurs populations.

Ainsi, le chapitre Dotations et Participations (74) prévoit :

- 150.000,00€ au titre des participations CIVIS et CASUD réparties comme suit :
  - o 84.000,00€ pour la CIVIS
  - o 66.000,00€ pour la CASUD
- 500.000,00 € au titre des fonds structurels dont devra pouvoir bénéficier le GAL pour son fonctionnement

## **3. Section d'investissement et équilibre de la section**

La section d'investissement en 2020 est de 5.000,00

L'équilibre de la section d'investissement se fait par l'autofinancement à hauteur de 5.000,00€

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De valider la participation 2020 des intercommunalités membres à hauteur de 150.000,00€ au prorata du poids de population (soit 84.000,00€ pour la CIVIS et 66.000,00€ pour la CASUD)
- De voter le Budget Prévisionnel 2020, ce dernier s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 655.000.00 € soit :
  - o 650.000,00 € en section de fonctionnement
  - o 5.000,00€ en section d'investissement
- D'autoriser le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire

## **Observations**

Après les explications apportées par M. DEGUIGNE, Directeur Financier de la CIVIS, M. VALY, rappelle aux membres, que le jeu d'écriture sur les lignes 065 et 011, est dû à la signature du contrat de prestation établi entre le SMEP et le GAL, qui se justifie par une prestation de services et non par l'attribution d'une subvention, sur les fonds européens.

Il informe également, que le budget relatif à la part du SCoT est en hausse, car il faudra avoir des moyens supplémentaires l'année prochaine, pour la gestion des documents de planification, suite à l'approbation du SCoT.

Il n'y a pas de remarques particulières apportées lors de la mise aux voix par le Président.

## **Décision du Comité Syndical**

- Les membres du Comité Syndical valident la participation 2020 des intercommunalités membres à hauteur de 150.000,00€ au prorata du poids de population (soit 84.000,00€ pour la CIVIS et 66.000,00€ pour la CASUD)

- Valident et votent le Budget Prévisionnel 2020, ce dernier s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 655.000.00 € soit :
  - o 650.000,00 € en section de fonctionnement
  - o 5.000,00€ en section d'investissement
  
- Autorisent le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION**  
**GRAND SUD**  
**BUDGET PRIMITIF 2020**

**Mardi, 17 décembre 2019**

**Salle TECHSUD- 97410 SAINT-PIERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE ETUDE PROG ELAB SCOT SUD  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25974108000024

POSTE COMPTABLE :

M. 14

**BUDGET PRIMITIF**  
voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE ETUDE PROG ELAB SCOT SUD

ANNEE 2020



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec / sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3, (1)
- avec / sans vote formel sur chacun des chapitres. (1)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....). (1)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent. (1)

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. (1)

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	650 000.00	650 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		650 000.00	650 000.00

		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 000.00	5 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		5 000.00	5 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>655 000.00</b>	<b>655 000.00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 500.00 532 000.00	589 200.00 54 000.00	589 200.00 54 000.00	589 200.00 54 000.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		566 500.00	643 200.00	643 200.00	643 200.00
66 67	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500.00 3 000.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		573 000.00	645 000.00	645 000.00	645 000.00
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		578 000.00	650 000.00	650 000.00	650 000.00

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	650 000.00
--	------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	578 000.00	650 000.00	650 000.00	650 000.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		578 000.00	650 000.00	650 000.00	650 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		578 000.00	650 000.00	650 000.00	650 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
<b>TOTAL</b>		578 000.00	650 000.00	650 000.00	650 000.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	650 000.00
--	------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000.00
---	----------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 000.00	2 000.00	2 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

<b>Total des dépenses financières</b>					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					
---	--	--	--	--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>					
					5 000.00



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<b>TOTAL</b>	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	5 000.00
---	----------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	5 000.00
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B1</b>

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	589 200.00		589 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 000.00		54 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 800.00		1 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>645 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>650 000.00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>650 000.00</b>
--	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B1</b>

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	2 000.00		2 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	3 000.00		3 000.00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>5 000.00</b>		<b>5 000.00</b>

+

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 000.00</b>
---	-----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B2</b>

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	650 000.00		650 000.00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	650 000.00		650 000.00

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	650 000.00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>		5 000.00	5 000.00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		5 000.00	5 000.00

+

<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
-----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	5 000.00
---	----------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	
<b>III</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>34 500.00</b>	<b>589 200.00</b>	<b>589 200.00</b>
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS		1 500.00	1 500.00
6064	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 500.00	1 500.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	27 500.00	573 500.00	573 500.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		550 000.00	550 000.00
6135	LOCATIONS LOCATIONS MOBILIERES	10 000.00	5 000.00	5 000.00
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS MAINTENANCE	3 000.00	3 500.00	3 500.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	14 500.00	15 000.00	15 000.00
6185	DIVERS FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 000.00	14 200.00	14 200.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6237	ANNONCES ET INSERTIONS PUBLICATIONS	2 000.00	6 000.00	6 000.00
6251	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6256	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			
6257	MISSIONS RECEPTIONS	3 000.00	5 200.00	5 200.00
6281	DIVERS			
6288	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 000.00		



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>532 000.00</b>	<b>54 000.00</b>	<b>54 000.00</b>
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	532 000.00	54 000.00	54 000.00
6532	INDEMN. FRAIS DE MISSION ET DE FORM. MAIRES ET ADJ FRAIS DE MISSION	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	528 000.00	50 000.00	50 000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656</b>	<b>566 500.00</b>	<b>643 200.00</b>	<b>643 200.00</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 500.00</b>	<b>1 800.00</b>	<b>1 800.00</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	3 500.00	1 800.00	1 800.00
6615	CHARGES D'INTERETS INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	1 500.00	1 800.00	1 800.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 000.00		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 000.00</b>		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00		
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERAT. DE GESTION AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00		
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022</b>	<b>573 000.00</b>	<b>645 000.00</b>	<b>645 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 000.00	5 000.00	5 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>578 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>			<b>650 000.00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>578 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	578 000.00	650 000.00	650 000.00
74718	PARTICIPATIONS			
	ETAT			
	AUTRES			
7472	REGIONS			
7473	DEPARTEMENTS	100 000.00	100 000.00	100 000.00
74751	GFP DE RATTACHEMENT	478 000.00	550 000.00	550 000.00
7477	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>578 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>
	(a)=70+73+74+75+013			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>	<b>578 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>578 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>
	RESTES A REALISER N-1			
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>			<b>650 000.00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 000.00	2 000.00
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		2 000.00	2 000.00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000.00	3 000.00	3 000.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 000.00	2 000.00
2188	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000.00	1 000.00	1 000.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>
--	-----------------	-----------------	-----------------

<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>			<b>5 000.00</b>



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>		<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>		<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 000.00	5 000.00	5 000.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
28183	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 000.00	5 000.00	5 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000.00	5 000.00	5 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		5 000.00	5 000.00	5 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				5 000.00

## COMITE SYNDICAL

Mardi, 17 décembre 2019 - 15h00

**Affaire n ° 19.12.17.03/cs**

---

### VOTE DE L'ATTRIBUTION DES FONDS LEADER A L'ASSOCIATION GAL GRAND SUD POUR 2020

#### Contexte

Au titre de son fonctionnement, l'association GAL « Grand Sud Terres de Volcans » émerge sur la ligne de subvention FEADER 19.4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation.

Outre un budget alloué sur la durée de la programmation, jusqu'en 2023, et plafonné à 25% de la maquette financière de subvention Leader, l'association doit formuler chaque année une demande de financement de fonctionnement. A ce jour, nous avons consommé 43,81% du budget alloué, soit 1 285 485€. Il reste donc à consommer 1648 184€ avant 2022.

Le prévisionnel présenté en commission est d'un montant total de dépenses de 500 000,72 € équilibré par des subventions bipartites Europe, Département depuis la concertation des financeurs dans le cadre du Comité Stratégique des Hauts du 15 mars 2019, qui consistait à mobiliser un seul cofinanceur par dossier pour les dossiers relatifs à la période 2019-2021 pour respecter l'équilibre global des financements.

Le budget configure l'exercice de continuité de l'action d'animation du dispositif Leader :

- 70,33 % couvrent les salaires et charges de l'équipe GAL : cinq animateurs, une chargée de communication, une assistante administrative, pour un montant de 351 630€
- 9 323 € sont alloués aux charges d'investissements et d'acquisition de matériels, notamment en informatique.
- 69681 € pour les prestations externes de services réparties comme suit :
  - 27 000€ pour la mise en place d'une charte graphique sur le « sentié Fah'âme et lanbians kréol »
  - 25641€ pour la partie communication liée au développement numérique, les encarts publicitaires, banque photos...
  - 7 840€ (infrastructure, développement, sauvegarde du matériel informatique ;
  - 9 200€ : Expertise comptable
- 15 344,64€ pour les autres dépenses, réparties entre frais de déplacement, de restauration (référents à l'organisation, du comité de programmation, de la conférence du GAL...)
- 54 021,36€ de frais indirects, qui concernent les dépenses de charges courantes loyer, frais administratifs, calculés sur la base du total des salaires + frais de déplacement \* 15%

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de :

- de voter l'attribution des fonds Leader du budget 2020 du GAL Grand Sud présenté pour un montant de 500 000 €
- d'autoriser le Président, ou toute autre personne autorisée par lui, à signer document relatif à cette affaire.

### **Observations**

Après les explications apportées par M.VALY, et n'ayant pas de remarques particulières, le Président met aux voix, le vote de l'attribution des fonds Leader 2020 à l'association GAL GRAND SUD.

### **Décision du Comité Syndical**

Les membres présents valident le vote de l'attribution des fonds Leader pour un montant de 500 000€ selon le budget présenté par l'association GAL GRAND SUD

Autorisent le Président ou toute autre personne autorisée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

CATEGORIES DE DEPENSES	Sous catégories de dépenses	Montant total HT	%	FINANCEMENTS PUBLICS	%
Dépenses de personnel	Salaires et charges Equipe GAL	351 630€	70,33%	FEADER	75,00%
Charges courantes	Fournitures administratives et fonds documentaires			Département	25,00%
	Matériel, équipement	9 323€	1,86%		
	Assurance				
Prestations externes de service	Frais de gestion (eau, électricité, poste, télécommunications...)				
	Locaux (Location, entretien)				
	Etudes , site web, maintenance,application ELOLEO	35 000€	7,00%		
Dépenses de communication	Expertise Comptable	9 200€	1,84%		
	Location, sous traitance...	7 840€	1,57%		
Autres frais	Site web, encarts presse	17 641€	3,53%		
	Frais de déplacement	8 512€	1,70%		
Frais indirects	Frais de restauration	6 833€	1,37%		
		54 021,36€	10,80%		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>500 000€</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>500 000€</b>
					<b>100,00%</b>





Mardi, 17 décembre 2019 - 15h00

## QUESTIONS DIVERSES

### ETAT D'AVANCEMENT DU GAL GRAND SUD : INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DU GAL EN 2019



Pour l'année 2019, 60 projets ont été présentés en comité de Programmation des 14 juin et 25 novembre 2019.

Les montants présentés et engagés en 2019, s'élèvent à **2 084 260.21€** et se répartissent comme suit :

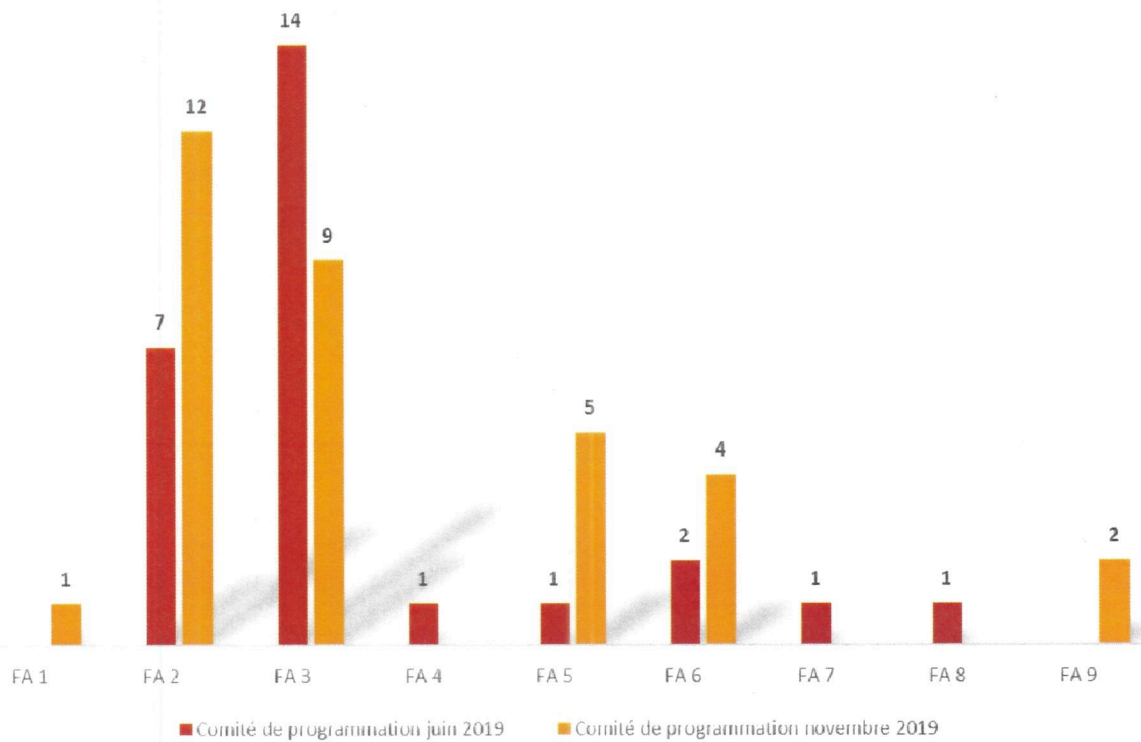
- COPROG du 14 Juin 2019 : **875 405.01 €**
- COPROG du 25 Novembre 2019 : **1 208 855.20 €**

(voir tableau ci-après)

A ce stade du programme, comme indiqué sur la maquette financière ci-après, nous sommes à **4 056 393,64€** de montants engagés, sur les projets présentés, soit à **49,06%** de la maquette globale.

	Comité de programmation 14 juin 2019	Montant sollicité	Comité de programmation 25 novembre 2019	Montant sollicité
<b>Fiche Action 1</b> « animation foncière et développement des terroirs »	0	-	1	188 309,48 €
<b>Fiche Action 2</b> « Développement de l'entreprise rurale »	7	200 494,44 €	12	397 400,64 €
<b>Fiche Action 3</b> « Valorisation écotouristique des territoires Grand Sud »	14	215 549,17€	9	203 008,60 €
<b>Fiche Action 4</b> « Organisation de la mise en marché des produits ruraux »	1	59 496,72 €	0	-
<b>Fiche Action 5</b> « Créations culturelles et valorisation de l'identité des Hauts »	1	26 207,48 €	5	196 746,32 €
<b>Fiche Action 6</b> « Attractivité et développement des Hauts du Sud »	2	43 672,76 €	4	65 513,12 €
<b>Fiche Action 7</b> « Accompagnement des petits commerces et service de proximité »	1	89 984,44 €	0	-
<b>Fiche Action 8</b> « Service Emploi Rurale (SER) »	1	240 000,00 €	0	-
<b>Fiche Action 9</b> « Formation et mise en réseaux des acteurs du territoire »	0	-	2	157 877,04 €
<b>Totaux</b>	27	875 405.01 €	33	1 208 855.20 €

### Répartition des projets 2019 par fiche action

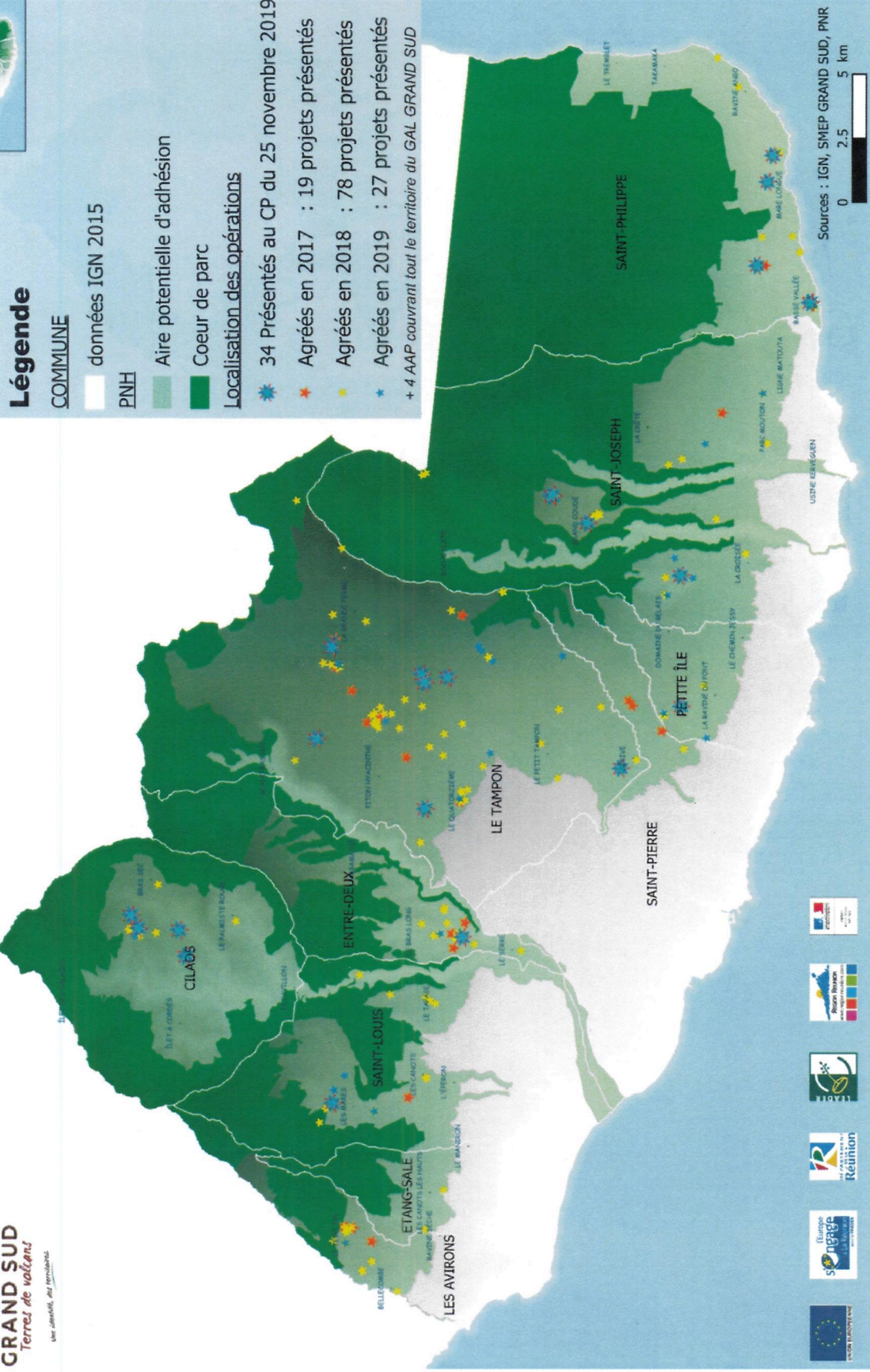


# MAQUETTE FINANCIERE 2019

Orientation stratégique	mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023		Montant engagé	Prévisionnel programmation nov-19	Reste à consommer après cp de nov-19	Proposition de transfert		Solde de la fiche après transfert
			Feader	Total contrepartie				cofinancement (Feader +)		
Animation foncière et développement des terroirs	19.2	19.2.1-1	300 000,00 €	100 000,00 €	69 000,00 €	188 309,48 €	142 690,52 €			142 690,52 €
Développement de l'entreprise rurale	19.2	19.2.1-2	900 000,00 €	300 000,00 €	783 633,78 €	397 400,64 €	18 965,58 €	400 000,00 €		418 965,58 €
Valorisation écotouristique des terroirs Grand Sud	19.2	19.2.1-3	900 000,00 €	300 000,00 €	1 019 985,07 €	203 008,60 €	-22 993,67 €	200 000,00 €		177 006,33 €
Organisation de la mise en marché des produits ruraux	19.2	19.2.1-4	800 000,00 €	266 667,00 €	94 348,60 €		972 318,40 €	-600 000,00 €	600 000 € à transférer comme suit : 400 000 € sur FA 19,2,1-2 et 200 000 € sur FA 19,2,1-3	372 318,40 €
Créations culturelles et valorisation de l'identité des Hauts	19.2	19.2.1-5	1 200 000,00 €	400 000,00 €	1 333 722,56 €	196 746,32 €	69 531,12 €	250 000,00 €		319 531,12 €
Attractivité et développement des Hauts du Sud	19.2	19.2.1-6	1 150 000,00 €	383 333,00 €	95 719,19 €	65 513,12 €	1 372 100,69 €	-250 000,00 €	250 000 € à transférer sur la FA 19,2,1-5	1 122 100,69 €
Accompagnement des petits commerces et services de proximité	19.2	19.2.1-7	270 000,00 €	90 000,00 €	179 984,44 €		180 015,56 €			180 015,56 €
Service Emploi Rural (SER)	19.2	19.2.1-8	720 000,00 €	240 000,00 €	480 000,00 €		480 000,00 €			480 000,00 €
Formation et mise en réseaux des acteurs du territoire	19.2	19.2.1-9	225 000,00 €	75 000,00 €		157 877,04 €	142 122,96 €			142 122,96 €
Coopération GAL	19.3	19.3.1	135 000,00 €	45 000,00 €			180 000,00 €			180 000,00 €
<b>Sous total actions 19,2 et 19,3</b>			<b>6 600 000,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>4 056 393,64 €</b>	<b>1 208 855,20 €</b>	<b>3 534 751,16 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>3 534 751,16 €</b>
Animation GAL et fonctionnement	19.4	19.4.1	2 200 000,00 €	733 333,00 €	851 062,31 €	434 086,59 €	1 648 184,10 €			
<b>TOTAL</b>			<b>8.800.000,00 €</b>	<b>2 933 333,00 €</b>	<b>4 907 455,95 €</b>	<b>1 642 941,79 €</b>	<b>5 182 935,26 €</b>			



# Projets présentés en Comité de programmation années 2017, 2018 et 2019



Mardi, 17 décembre 2019 - 15h00

## QUESTIONS DIVERSES

---

### REUNION DE TRAVAIL SUR L'APPROBATION DU SCoT

Suite à l'envoi du rapport du commissaire enquêteur et des réponses faites par le SMEP aux avis des PPA, la Commune du Tampon, intervient en séance, et fait lecture d'un document (voir en pièce jointe), évoqué lors de leur dernier conseil municipal.

Il souhaite à travers lecture de ce document faire modifier certains éléments, pour être en phase avec le SAR afin qu'il puisse émettre un avis favorable à l'approbation du SCoT. En effet, pour la commune le SCoT semble plus rigide que le SAR.

Monsieur le Président informe que ces remarques seront prises en compte dans les prochains documents.

Les sujets mis à l'ordre du jour ayant été traités, le Président clôture la séance à 16h.



Pour extrait conforme  
La Secrétaire de séance

Mme Isabelle PARIS-GROSSEY



---

*(Signatures au-dessus du nom)*

Madame Inelda BAUSSILLON

Monsieur Stephen BELLON

Madame Monique BENARD-DESLAIS

Monsieur Philippe CASSEINDRE

Madame Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET

Madame Yolaine COSTES

Monsieur Stéphane DIJOUX

Monsieur Jacquet HOARAU

Monsieur Luco HONORINE

Madame Blanche-Reine JAVELLE

Monsieur Patrick LEBRETON

Madame Danielle LIONNET

Monsieur Ludovic MALET

Madame Marie-Claude PALIOD

Madame Isabelle PARIS

Monsieur Axel VIENNE

Monsieur Yannis YEBO



## Déclaration de la Commune du Tampon aux réponses du SMEP aux avis des PPA

### 1- Avis de l'Autorité Environnementale (page 19)

L'Autorité Environnementale (AE) recommande à la page 10 « **de déployer la démarche d'évolution environnementale en matière d'extension urbaine au détriment des espaces à vocation agricole ou industrielle de manière à proposer des solutions alternatives** » sur les milieux naturels qui abritent de très nombreuses espèces endémiques ... et le littoral et le milieu marin qui constituent des espaces à forts enjeux.

Pour répondre à cette recommandation, le SCOT en page 19 propose pour la ZPU de Bois Court et de sa proximité avec le site identifié par l'arrêté Biotope du Pétrél de Barau de conditionner l'aménagement de cette ZPU par « toute urbanisation devra démontrer l'absence totale d'impact direct ou indirect sur ces zonages ».

Je tiens à vous apporter l'expérience de la commune du Tampon sur les enjeux environnementaux de ces sites remarquables.

Pour rappel, le PLU du Tampon a été adopté le 08 décembre 2018, soit il y a juste un an. Pour les sites de Bois Court et Grand Bassin, secteur à enjeu fort environnemental mais aussi touristique, l'Etat et l'AE ont demandé la réalisation de deux OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ainsi que le classement d'une partie du site en zone naturelle. Une OAP générale sur les enjeux d'aménagement urbain et une deuxième spécifique au projet que la Commune a traduit à l'échelle du PLU, PLU que l'Etat a validé et le projet d'Aménagement du Belvédère de Bois Court a été co construit sur cette base.

Que le SCOT demande plus que les mesures proposées par l'Etat, la DEAL et l'AE nous semble une maladresse d'interprétation ce qui aurait pour conséquence de les rendre juridiquement et réglementairement infaisable mais aussi inadaptée aux enjeux du territoire.

La CDPENAF dans son avis en page 5 précise bien que le SCOT devra reprendre les projets des territoires des communes ayant récemment approuvé leur PLU, chacune d'elles ayant fait un travail fin de rationalisation des besoins.

Aussi, la Commune demande au SCOT, dans son objectif de protéger l'environnement sur les sites à enjeux environnementaux, de conditionner, comme cela a été le cas lors de l'élaboration du PLU du Tampon, ces secteurs à la rédaction d'une OAP stricte à faire valider par la DEAL et l'AE : une OAP sur les enjeux urbains et une deuxième OAP sur les projets d'aménagements spécifiques et cela permettrait de répondre, comme pour le PLU, à la recommandation de l'AE,

Page 21, sur l'ajout de 3,5 ha de ZPU en zone humide, ce site certes classé dans l'inventaire des zones humides en 2009 est à ce jour occupé en zone d'élevage et d'épandage de lisier.

Certes l'aménagement ou l'urbanisation de ce secteur devra évaluer les impacts sur les milieux par le biais d'une étude environnementale, mais écrire que cette zone est un milieu hautement menacé à la Réunion relève d'une méconnaissance totale du terrain. De plus, le SCOT demande la mise en place d'une démarche ERC.

Aussi, je vous demande de bien vouloir préciser pour ce secteur qu'une étude environnementale sera nécessaire, mais de supprimer « hautement menacés à la Réunion et mettre en place une démarche ERC ». De plus si le SCOT suit l'avis de la Région, les modifications de ZPU sont incompatibles avec le SAR, il n'y a donc plus de sujet,

Pour la mise en place de la démarche ERC, je vous demanderais d'avoir la même exigence que sur les autres secteurs à enjeux environnementaux, et notamment les corridors écologiques.

Exemples :

- orientation 4.9 dans les coupures d'urbanisation le SCOT permet d'implanter des unités de traitement ainsi ainsi que des stations de traitement des eaux usées.
- orientation B- 1 : urbanisation au sein des périmètres de protection rapprochée de captage.
- orientation B2C pour les continuités écologiques,

Rapport de la commissaire enquêteur :  
**sur l'avis de la CDPENAF**

La CDPENAF demande de renforcer l'évolution environnementale sur le TVB.

Ainsi, ni sur la Trame verte et bleue, ni sur les réservoirs de biodiversité ni sur les corridors écologiques ne se voit appliquer la prescription proposée par le SCOT sur la ZPU de Bois Court. Le SCOT précise simplement que les PLU devront identifier et délimiter à l'échelle parcellaire.

**Sur l'avis du Conseil Régional**

La Région demande la suppression de l'orientation A2b sur la modification de la ZPU.

## **Sur l'avis de la Commune du Tampon**

Page 26 – Sur les remarques du Tampon

Le SCOT n'a pas donné de réponse sur la question de l'implantation de l'hippodrome et la nécessité de réaliser des études préalables.

Nous sommes donc en attente de ces modifications en complément de celles demandées par le Conseil Municipal du Tampon pour une analyse fine avant de donner un avis définitif sur ce SCOT.

Mais au delà de ces modifications attendues, le SCOT va réduire les capacités d'extensions urbaines proposées par le SAR puisque la grande majorité des Communes ont des PLU approuvés qui n'ont consommé que 40% du quota à deux exceptions faites. De plus, les ZPU ne pourront pas être modifiées.

Le SCOT deviendrait donc plus contraignant que le SAR en vigueur qui lui permettrait à compter de 2020 de nouvelles extensions à hauteur de 60% restant, alors que le SCOT jusqu'en 2035 va supprimer ces possibilités.

Le SCOT devrait être un outil de planification plus souple et plus près des enjeux de territoire. Or, en l'état actuel, forcer de constater qu'il est plus restrictif et plus rigide que le SAR.

C'est pourquoi nous vous demandons d'inscrire ces propositions de modification dans le SCOT.